Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 37 (1949)

Heft: 767

Artikel: Maîtresses ménagères

Autor: E.C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-266900

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Soutenez votre Mouvement en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENÈVE
Spécialité de chocolats suisses
Maison HOFFMANN & KOEBELI
GENÈVE
8, rue du Marché (face Fusterie) TÉL 4.25.91
22, rue du Mont-Blanc (angle rue Chaponnière) TÉL. 2.37.92

Vous trouvez
toujours pour toutes les bourses un beau choix de fleurs coupées, plantes vertes et fleuries, bouquets et couronnes, chez
E. PREISIG Horticulteur-fleuriste
Rue de Villereuse Genève
Téléphone 4.94.68
Même maison :
Rue de Genève 80 - Chêne-Bourg
Téléphone 5.88.40

Corsets Clément
26, Rue du Marché
Toutes les dernières nouveautés
Tous les genres
Tous les prix
TIMBRES ESCOMPTE JAUNES

La maison du tricot
9, rue de la Confédération GENÈVE
26, rue de Bourg LAUSANNE

Waterman
à cartouche d'encre
PAPETERIE BRIQUET Rue du Marché 38 GENEVE Téléphone 4.10.98

LAINES ET BAS
DURUZ
CROIX-D'OR, 3
Articles de bébés

L'affaire de Coinsins

Car il y a une affaire de Coinsins. Il y en a même deux ; la première relative à la guerre du lait et à des infractions aux prescriptions de l'économie de guerre, est réglée. La seconde est en pleine actualité : en présence de l'impossibilité de trouver un secrétaire municipal, le syndic, M. Ch. Magnin, a fait appel à l'institutrice de Coinsins (petit village de 150 habitants, dans le district de Nyon) et l'institutrice, Mlle E. Glauser, fonctionne comme secrétaire municipale ; elle continue de fonctionner, faute d'un secrétaire introuvable, depuis que la préfecture de Nyon n'a pas ratifié sa nomination, depuis que l'opinion publique est saisie de la chose et souligne l'absurdité de la législation qui interdit à une femme capable d'être secrétaire municipale, alors que, dans notre canton, les femmes peuvent être juges, jurées, chefs de service, préfètes, receveuses, ont accès à tous les postes de l'administration cantonale et à tous les postes de l'ordre judiciaire.

Le Département de l'Intérieur, pour expliquer sa décision, brandit un avis de droit désuet, dont l'auteur, si c'est bien l'avocat que nous entendons, émettrait aujourd'hui un avis tout différent. C'est généralement ainsi que cela se passe avec les avis de droit. Cette pièce argue du fait que la Constitution ne cite pas les femmes parmi les personnes jouissant des droits civiques, mais ce fameux article constitutionnel ne spécifie pas non plus que les femmes sont parmi les personnes privées de leurs droits civiques. Cet avis de droit argue du fait que la loi sur les communes parle du secrétaire municipal, et non de la secrétaire municipale. Argument non valable : la loi sur les fonctions publiques cantonales de 1947, ne parle pas non plus de la préfète, de la voyère, de l'inspectrice des ruchers ; la loi sur l'organisation judiciaire ne parle pas non plus de la jurée, de la femme juge, et cependant le droit d'occuper ces charges existe.

De nombreuses femmes ont assumé le travail de secrétaire municipale, en l'absence ou en la carence du titulaire : Mlle M. Roy, à Vevey, a été pendant dix ans secrétaire-adjointe, formellement désignée par la Municipalité ; à Veytaux, en l'absence du secrétaire Bonard, qu'on ne voyait guère à l'hôtel-de-ville, c'est une femme qui a fonctionné pendant plusieurs années comme secrétaire. Dans bien des villages, on trouve des secrétaires officieuses, comme on trouve aussi de nombreuses femmes faisant tout le travail de leur mari nommé, lui, boursier communal.

Il y a là un état de fait que la loi se doit de sanctionner sans retard, et nous savons qu'on s'en occupe au château. S. B.

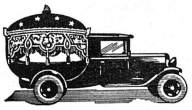

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES
de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1er
Téléphone : 4.32.85 (permanent)
EN CAS DE DÉCÈS s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

Maîtresses ménagères

C'est à Oron que les maîtresses ménagères vaudoises ont fêté, le 1er juin, le vingt-cinquième anniversaire de leur société, sous la présidence de Mlle Jacot-Descombes.

Mlle Ouleva (d'Yverdon), fut nommée membre du Comité à la place de Mme Mellet (Lausanne), démissionnaire, puis M. H. Perrochon, professeur à Payerne, fit revivre pendant quelques instants des personnages qui habitaient la cure ou le château d'Oron autrefois. Dans une causerie pleine de finesse et d'humour, il évoqua la figure si vivante de Caroline Frossard, femme du pasteur d'Oron. C'était vers 1800, époque où Oron venait de calmer ses idées révolutionnaires (ne dit-on pas que c'est un Pache d'Oron qui trouva à Paris la formule « Liberté, égalité, fraternité?»). Caroline Frossard s'intéresse à tout : elle se met au calcul pour essayer de trouver la quadrature du cercle ; puis elle se passionne pour la métaphysique et comme les écoles dépendaient du pasteur, elle joue le rôle d'inspectrice. Le « régent » avait d'ailleurs des fonctions très compliquées : il devait tenir l'école trois fois par jour dans des villages différents et lire les prières aux enterrements lorsque le pasteur en était empêché. Il était autorisé à châtier par la verge. Cette brillante évocation du passé d'Oron fut illustrée par la visite du château. E. C.

Association Genevoise pour le Suffrage féminin

L'Association a tenu son assemblée générale annuelle, le 20 juin, sous la présidence de Me E. Kammacher, avocate.

Le rapport présidentiel rappelle, outre les conférences organisées en son local, les différentes manifestations civiques auxquelles l'Association a participé au cours de l'exercice écoulé : Foire de Genève, meeting et affiches à l'occasion de l'élection du Grand Conseil, participation à la campagne lors de l'élection des Prud'femmes, protestations dans la presse au moment de la votation de la loi sur la tuberculose, organisation d'un cours d'élocution. L'Association poursuivra et intensifiera, dit encore le rapport, sa propagande et ses protestations jusqu'à l'aboutissement de ses justes revendications. Le rapport de la trésorière prouve que par une sage et prudente administration des fonds, il a été possible de faire face à toutes les dépenses.

Deux nouveaux membres ont été élus au comité : Mme Ch. Rosselet et Mme Wacker-Bohnenblust. Après une intéressante discussion, un article 5 bis, fut ajouté aux statuts, stipulant que le mandat de la présidente ne peut être renouvelé que trois fois, elle ne peut donc garder cette charge que 8 ans.

A la partie administrative succèda un moment musical fort attrayant au cours duquel on entendit Mlle Daisy Choisy, soprano.

A. B.

Les femmes de pasteurs de l'Eglise Nationale

Les 35mes journées de l'Association des femmes de pasteurs de l'Eglise nationale vaudoise ont eu lieu à Vennes, les 6 et 7 juin. Il y a eu une étude biblique, une soirée familière, une conférence sur « l'Eglise à la croisée des chemins », signalant les dangers et les possibilités d'enrichissement spirituel de l'œcuménisme.

Dans une causerie illustrée de maints faits vécus durant la période difficile d'après-guerre, Mme Deschamps (Paris-Auteuil), invita chacune au renouvellement de sa vocation pour le bien de la famille et de la paroisse.

Ouvroir de l'Union des Femmes

La Société de l'Ouvroir a tenu son assemblée annuelle le 28 mars. Nous extrayons du rapport de la présidente les points principaux : en 1948 le comité de l'Ouvroir a été douloureusement frappé par la mort d'un de ses membres les plus actifs : Mme Dora Coutau. Vice-présidente et secrétaire du comité, Mme Coutau mettait tout son cœur, son dévouement, son entrain dans son activité ; c'est un esprit de compréhension et d'entente qu'elle apportait dans ses relations avec ses collaboratrices qui la regrettent profondément.

Mme Mathil, directrice de l'Ouvroir depuis plus de 30 ans, et qui pour une bonne part l'a fait ce qu'il est, a dû renoncer à cette direction à cause de sa santé ; elle a été remplacée par Mlle E. Lambercy qui est entrée en fonctions dans une période assez difficile pour l'Ouvroir en raison de la réfection de l'immeuble de la Fusterie et de l'obligation d'évacuer une partie des locaux.

Néanmoins en 1948 l'Ouvroir a procuré du travail à 74 personnes : 7 employées à traitement fixe et 67 ouvrières dont 23 ont travaillé régulièrement toute l'année. Les salaires ont atteint la somme de fr. 50.423.30, somme à laquelle on peut ajouter 1.349 fr. de commission sur les ventes versée à la vendeuse. L'Ouvroir a acheté pour fr. 35.046.85 de tissus et fournitures. Le chiffre de vente a été moins élevé qu'en 1947, aussi le bilan accuse-t-il fin décembre 1948 un déficit de fr. 1.858.40. L'Ouvroir a reçu avec reconnaissance : de la Ville une allocation de 1.000 fr. et de l'Union des institutrices primaires un don de 400 fr. Comme d'habitude M. Gerber, expert-comptable, a vérifié les comptes qui ont été approuvés par l'assemblée.

Le comité de l'Ouvroir se compose actuellement de : Mmes Y. Oltramare, présidente, A. Mathil, vice-présidente, Hohenemser-Cherbuliez, secrétaire, et de Mmes L. Barde, H. Fatio, Ch. Werner et A. Dottrens.

L'assemblée, pour terminer, a exprimé le souhait que l'Ouvroir soit toujours mieux connu du public et que celui-ci, au moyen de ses achats, encourage cette œuvre d'entraide par le travail. Y. O.

Union mondiale des Organisations pour la paix

St-Cergues - 7-13 septembre 1949 - Hôtel de l'Observatoire

Le but de la Conférence est de susciter une rencontre entre les représentants des mouvements pacifistes et les experts des questions qui sont au programme de cette rencontre. Les principaux thèmes de 1949 sont :

1. *Ressources mondiales et besoins mondiaux :* Problèmes de la nourriture, du commerce et de la population ; leur influence sur l'avènement de la paix et de l'unité du monde.

2. *Préparation à la guerre et salut de l'humanité :* Examen renouvelé des problèmes de l'armement et du désarmement, à la lumière des découvertes scientifiques actuelles, en particulier la guerre atomique et bactériologique.

3. *Moralité et ordre dans le monde :* Mobilisation des forces spirituelles et morales dans l'intérêt d'une paix juste et stable.

Le problème des relations entre l'est et l'ouest sera abordé à l'occasion des débats sur ces trois thèmes principaux, afin d'arriver à une solution pacifique et constructive.

Parmi les orateurs dont il n'est pas encore possible de donner la liste, on pense pouvoir compter sur Lord Boyd Orr, professeur Edmond Privat, M. V. Kostelecky (du Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe), professeur R.-E. Peierls et Dr Evgheny Lampert.

Sont admis à la Conférence :

Les *délégués* des groupements qui s'occupent des problèmes pacifiques et internationaux, on espère que ces représentants seront nombreux. Les *visiteurs* qui ont une compétence particulière dans ces problèmes ou qui s'y intéressent seront les bienvenus. Le prix d'inscription pour la semaine est de 15 frs.

Pour des renseignements plus complets, pour s'inscrire et pour retenir des chambres à l'Hôtel de l'Observatoire (18 fr. par jour) où l'Hôtel Auberson (14 fr. par jour), écrire au *Secrétary, St-Cergue Conférence, Endsleigh, 1, Londres W. C. 1.*

CANTON DE VAUD
Spécialité : La fiche comptable
Imprimerie Th. Eberhard
LAUSANNE
Terreaux 8
Téléphone 23383

RESTAURANTS - TEA-ROOM
LE CARILLON
Place Chauderon - LAUSANNE
Ses repas pour toutes les bourses

Le Portail Blanc
WHITE GATES
English Tea-Room and Library
LA TOUR-DE-PEILZ
Tél. 5.30.27 (23 rte de St-Maurice) Arrêt du tram : „White Gates"

Une profession pour nos filles
LA POUPONNIÈRE - LAUSANNE
Avenue de Beaumont 48
Ecole cantonale de puériculture reconnue par l'Alliance suisse des infirmières d'hygiène maternelle et infantile
forme de bonnes gardes d'enfants et de futures mères de famille expérimentées.

Vacances pour employées de maison

L'organisation de séjours de vacances, pour employées de maison par l'Association suisse pour le service domestique, devient peu à peu une tradition.

Les Maisons de vacances dirigées par cette Association accueilleront, de nouveau cette année, les employées de maison désirant passer de joyeuses vacances au sein de la belle nature, dans une ambiance reposante et à des conditions favorables.

Des séjours auront lieu à :

Praden (Grisons), « Kurhaus » (autocar Coire-Passugg-Tschiertschen), du 2 juillet au 27 août, et à

Moscia-Ascona (Tessin), Maison de la jeunesse évangélique, du 11 septembre au 1er octobre.

D'autres séjours destinés aux employées de maison catholiques sont organisés par :

La Commission lucernoise pour le service de maison à Sachseln (Obwald), « Home Obkirchen », du 20 juillet au 20 août et par l'Association catholique suisse d'employées de maison à Lungern (Brunig), « Home St-Joseph », du 6 juin au 11 septembre.

Des circonstances particulières n'ont pas permis d'avoir des séjours de vacances pour les employées de maison romandes. Cependant elles seront les bienvenues dans les différents séjours mentionnés plus haut.

Le prospectus des séjours de vacances peut être obtenu auprès du Secrétariat romand de l'Association suisse pour le service domestique, 13, bd Georges-Favon, Genève.

Camp de cadettes à Vaumarcus (Neuchâtel)

du 16 au 25 juillet 1949

Nous tenons à faire connaître à toutes les mamans, éducatrices et personnes qui s'occupent de fillettes de 12 à 16 ans que ce camp est préparé pour accueillir toutes leurs enfants. Le sujet de cette année est « *La main dans la main* ».

Prix pour la semaine *fr. 22.—* (voyage non compris).

Délai d'inscription : 9 juillet.

Pour tous renseignements s'adresser à Mlle R. Thiemann, Florissant 21, Genève.

N. B. — Les adultes qui aimeraient participer à ce camp comme responsables d'un groupe de campeuses peuvent également s'inscrire.

Voyage et séjour dans les vallées vaudoises du Piémont

A toutes les jeunes filles et femmes du Pays romand ou d'ailleurs qui ne le sauraient pas encore, nous annonçons que les U.C.J.F. du canton de Neuchâtel organisent un voyage du *25 juillet au 1er août 1949.*

Milan-Turin- Torre-Pellice-Praly (Agapé), retour par le St-Bernard.

Prix fr. 115.— tout compris (départ de Neuchâtel). Passeport individuel.

Délai d'inscription : 2 juillet 1949.

Pour tous renseignements s'adresser à :

Mlle R. Thiemann, Florissant 21, Genève ou

Mlle R. Jeanneret, Chapelle 23, Peseux (Neuchâtel).

Les émissions radiophoniques sont suspendues du 9 juillet au 1er août, pendant les vacances du studio.

Imp. ROULET & Co, r. Alfred-Vincent 10, GENEVE